



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

**Relevé de décisions de la réunion
prophylaxies déléguées dans l'ex-région Languedoc-Roussillon
Lattes le 19 juin 2017 de 9h30 à 17h00**

Participants : voir feuille d'émargement

*Ordre du jour : cf ordre du jour déroulé de la journée distribué dans dossier
Feuille d'émargement : cf PJ*

Sujet	Compte-rendu
Propos introductifs	Valérie Vogler, Cheffe d'unité gouvernance sanitaire et plate-forme régionale d'épidémiologie-surveillance, Service Régional de l'Alimentation (SRAL), DRAAF Occitanie, présente le contexte de réforme territoriale avec la fusion des anciennes régions Languedoc-Roussillon (LR) et Midi-Pyrénées (MP) et l'objectif d'une politique sanitaire régionale partagée, avec respect des spécificités des différents territoires et concertation étroite entre les niveaux régional et départemental. Ce travail d'harmonisation a été entamé en ex-MP avec une convention régionale. L'objectif de cette réunion est de faire un bilan de la campagne de prophylaxies 2016-2017, quantitatif et qualitatif et la préparation de la campagne de prophylaxies 2017-2018.
Bilan de la campagne de prophylaxies bovines 2016-2017 DRAAF	Cf diaporama et document pré-bilan campagne 2016 Les anomalies SIGAL remontées à ce stade pour des interventions très spécifiques sont en cours de régularisation ou ont été corrigées (dépt 48). - Une harmonisation des libellés SIGAL est en cours de discussion au niveau national. La réflexion qui avait été entamée au niveau régional est arrêtée dans l'attente du travail national. Les interventions sans maladies déléguées concernent l'IBR avec des animaux < 24 mois. - Le cahier des charges reste identique pour la prochaine campagne. L'évolution cahier des charges imposant un rapport d'inspection (RI) systématique, a été reporté à la campagne 2018/2019. Aussi, la finalisation du traitement des interventions par l'OVS se matérialise soit par la validation d'un RI, soit par la saisie d'une décision de non réalisation. La FRGDS-LR précise que les

Sujet	Compte-rendu
	<p>modifications du cahier des charges, étudiées en groupe technique GDS France, impliquent des manipulations de prise en main par les opérateurs d'inspection trop importantes pour un délai trop court, l'audit COFRAC étant programmé pour septembre-décembre. Il a donc été demandé une prorogation du CC BV V.3.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un tableau de bord national est en cours d'élaboration. - Le GDS30 signale un délai trop long de remontée des résultats d'analyse par le laboratoire du Gard, qui peut prendre 15 jours à un mois. Délai dû à l'organisation interne du laboratoire ? Les représentants des laboratoires présents répondent qu'un délai normal est d'une semaine - 10 jours, voire moins dans le cas de la brucellose. Le délai de remontée des données fixé dans la convention quadripartite pour la brucellose est de 7 jours. Dans le cas de dossier incomplet (nombre d'animaux insuffisant), ce délai peut être plus long mais un premier envoi est fait avec les résultats des premières analyses. Dans tous les cas, il est signalé que le délai inscrit dans le cahier des charges national est trop court. <p>LDV34 (Nicolas Keck) : Réunion nationale sur la remontée de données et leur qualité dans SIGAL. L'enquête faite par un groupe technique GDS France sur la qualité des données ne prend pas en compte les éléments de l'ex-région LR. La FRGDS-LR précise qu'une réponse a été envoyée tardivement et qu'elle n'a donc pas pu être prise en compte dans l'enquête présentée. Néanmoins, les éléments ont été remontés et notamment le problème déjà signalé sur les délais de remontée des résultats d'analyses et l'écrasement de données en prophylaxie partielle (pb du LDA 30).</p> <p>Les suites DDCSPP sont à 0 pour le moment. Les DDCSPP ont eu une formation SIGAL prophylaxies le 27/04/2017 en région et feront ces saisies d'ici la fin juillet 2017. Ces dernières demandent de pouvoir rajouter des commentaires dans Sigal.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les GDS 11 et 30 signalent que des résultats de brucellose atypique EAT + / FC - apparaissent dans SIGAL comme « positif » et non comme « négatif » et demandent si cela vient d'une erreur de saisie du laboratoire. Les représentants des laboratoires présents répondent qu'il s'agit d'une erreur dans le paramétrage des LIMS du laboratoire. Les laboratoires n'ont pas de visibilité de la conclusion SIGAL après validation du dossier et souhaiterait un retour du GDS notamment pour signaler ces anomalies. - Les GDS demande une traçabilité écrite des demandes spécifiques des DDecPP en cas de changement d'évaluation ou de dérogation particulière. <p>GDS : Finalisation des évaluations des interventions avant fin juin 2017.</p> <p>DDecPP : Saisie des suites aux interventions B et C avant fin juillet 2017 et transmission aux GDS de la date de clôture de campagne.</p>
<p>Bilan campagne de prophylaxie bovine FRGDS LR</p>	<ul style="list-style-type: none"> - cf diaporama FRGDS-LR - Le nombre de rapports évalués B est important par rapport aux objectifs ciblés. Le nombre d'interventions non terminées ou non commencées élevé dans le 11 et 66 est respectivement dû au délai de remontée du laboratoire et à la transhumance.

Sujet	Compte-rendu
	<ul style="list-style-type: none"> - 30 % des non-conformités sont liées aux rapports tub mal remplis par les vétérinaires ou ne remontant pas. Des plaquettes ont été distribuées aux vétérinaires et des réunions ont été organisées, pour sensibiliser sur la prophylaxie tuberculose, rappeler les délais et pour sensibiliser également les ASV. Constat d'une légère augmentation des suspicions brucellose, toutes infirmées par la DDecPP, (années humides selon expérience des vétérinaires et LDA). - La majorité des anomalies relevées par la FRGDS LR sont des anomalies de remplissages des DAP par les vétérinaires. Quelques anomalies sont également observées dans la remontée SIGAL par les laboratoires avec des cas d'écrasement de résultats partiels. Thierry Mathet indique que les anomalies présentées sont celles observées par les GDS uniquement. Les dysfonctionnements imputables à l'OVS ne sont pas présentés, ni les anomalies relevées par les autres partenaires (remontées des fiches navettes notamment qui contiennent des informations non listées par les LDA car cela augmenterait considérablement le délai de rendu). - Ce premier exercice de revue des dysfonctionnements sera amélioré les années suivantes par la revue de chaque partenaire des dysfonctionnements rencontrés dans la campagne, incluant l'auto-évaluation de chaque partenaire. - La FRGDS LR demande aux DDecPP que les autorisations soient saisies sur l'atelier et non pas sur l'établissement. Les COSIR pourront faire un état des lieux de ces saisies « erronées ». - La FRGDS LR demande également que les GDS soient informés des APMS, par copie de courrier envoyé à l'éleveur. - La question du rattachement à la campagne des prophylaxies déléguées, des interventions IBR spécifiques (animaux de moins de 24 mois, cheptels avec un statut en assainissement ou non conforme) et de celles des élevages en cours de qualification en brucellose, leucose et tuberculose, est posée. Le SRAL répond qu'actuellement, la gestion de ces interventions varie en fonction du département. Mais, selon le cahier des charges et pour le suivi de délégation, elles ne sont pas déléguées et devraient donc être hors campagne déléguée. Néanmoins, d'un point de vue pratique, il est plus facile pour le suivi de les intégrer à la campagne, ce qui est fait dans une majorité de département. Des précisions nationales devraient être données prochainement à ce sujet. Les DDecPP constatent que les critères de qualification brucellose, leucose et tuberculose varient quelque peu selon les départements. Il est convenu que des travaux d'harmonisation seront réalisés au niveau régional. - Le SRAL propose de réaliser un travail plus en amont des réunions prophylaxies (mois de mai) comme cela a été proposé en ex-Midi-Pyrénées pour réaliser une véritable revue des bonnes pratiques et des points à améliorer pour chaque partenaire.
Dispositif prévu pour les suites (échanges avec les DDecPP)	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des rapports B et de leurs suites? Il n'y a pas de politique régionale actuellement et une harmonisation sera difficile dans le mesure où il s'agit souvent de cas particuliers. Un travail national est en cours. - Les GDS rencontrent des difficultés dans les relances. Un premier courrier « effectif insuffisant » est envoyé à éleveurs puis un courrier à 60 jours, lui rappelant qu'il ne reste plus qu'un mois pour réaliser sa prophylaxie. Le taux de régularisation est variable en fonction du département. Ce taux est plus faible pour les courriers de relance en mai (expliqué en partie car la campagne est encore en cours et inclue les transhumants), pour les non-réalisation et surtout pour les effectifs insuffisants. Les vétérinaires sont en copie

Sujet	Compte-rendu
	<p>de tous les courriers de relance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - En cas de non réalisation : la DDecPP envoie un 1^{er} courrier de mise en demeure avec demande de régularisation sous un mois. En l'absence de régularisation dans le délai imparti, s'ensuit un 2^e courrier de suspension de qualification. Une mutualisation des courriers DD'CS'PP est envisagée. - En cas de sous-réalisation, les GDS demande un appui aux DDecPP pour les éleveurs qui ne répondent pas aux relances du GDS. Les DDecPP s'accordent pour envoyer un courrier de demande de régularisation en cas d'anomalies administratives sans réponse sous 90 j. - Les relances relatives à l'IBR sont faites par les GDS.
<p>Identification des bonnes pratiques et pistes d'amélioration (vétérinaires, laboratoires)</p>	<p>Problèmes des non-remontées des rapports tub : le représentant du GTV Occitanie demande une traçabilité des envois/réception des rapports Tuberculose. Le GTV rappelle que dans l'ex-région LR la majorité des cliniques vétérinaires ont une activité essentiellement canine avec une faible part rurale (5%). Un accompagnement de ces cabinets vétérinaires serait utile. Les GDS précisent que l'information est diffusée aux vétérinaires en début de campagne. La DDCSPP11 va remettre en place les visites des nouveaux praticiens avec le responsable SPA de la DDCSPP. Cette réunion permettra notamment de transmettre les informations et de faciliter le contact.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les représentants des laboratoires demandent d'avoir une seule demande des analyses à réaliser sur les prélèvements. Les complétudes et les analyses demandées a posteriori entraînent une reprise des dossiers et augmentent le délai de rendu. Le SRAL répond que les complétudes sont incluses dans les quadripartites, en revanche les analyses supplémentaires demandées par le vétérinaire n'en font pas partie. Le SRAL propose de séparer les dossiers délégation et analyses supplémentaires. Le labo66 répond qu'il s'agit du même dossier et propose de réaliser prioritairement les analyses prévues dans la convention et ultérieurement les analyses spécifiques qui ne sont pas soumises à un délai. La communication aux vétérinaires et aux éleveurs devra être claire. - Le représentant GTV Occitanie suggère une mutualisation du matériel vétérinaire, notamment pour l'achat de cutimètre (coût d'un cutimètre numérique 300€) et pour l'achat d'aiguilles stériles (3€50). Certains éleveurs demandent le changement systématique de l'aiguille par risque de transmission de la besnoïtose. Certaines DDecPP ont un cutimètre à disposition pour les vétérinaire.
<p>Tuberculose bovine</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le SRAL présente la situation épidémiologique de la tuberculose en France et en région et les propositions de modifications des modalités de surveillance. Une présentation sera réalisée par le coordinateur inter-régional tuberculose bovine dans les départements. Les propositions de modification seront soumises à l'avis du CROPSAV Occitanie en novembre 2017.
<p>Préparation de la campagne de prophylaxies 2017-2018 : conventions techniques et</p>	<p>Clôture campagne 2016-2017 : en cours. Le bilan financier par la FRGDS LR est fait et sera joint au bilan technique. Les bilans technique et financier par département doivent être transmis par la FRGDS LR, au SRAL, au plus tard le 30 septembre 2017.</p>

Sujet	Compte-rendu
<p>financières, modalités pratiques et évolutions</p>	<p>Convention : 1^{er} juillet 2017-30 juin 2018</p> <p>La convention technique et financière ne sera pas modifiée pour la prochaine campagne, hormis les mises à jour des montants d'indemnisation. Les annexes sont inchangées à ce stade. Elles seront adaptées en cours d'année lorsque les formats adéquats auront été revus par les GDS et le SRAL.</p> <p>Compte rendu financier à envoyer au plus tard le 30 mars 2018, bilan technique le 30 septembre 2018.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il existe un différentiel entre le nombre de cheptel (BDNI) / nombre d'atelier (EdE). La référence ovin-caprin choisie pour la convention est la source BDNI. - Comme les années précédentes, la convention sera signée par le président de la FRGDS-LR en tant que responsable de l'OVS régional (il représente également les 5 GDS), et par les préfets départementaux ou les DDecPP par délégation et le préfet de région. - La FRGDS-LR présente l'état des lieux des conventions : 5 quadripartites signées (Dpt 30 : pb de transport tubes par les éleveurs, anomalies relevées par l'audit interne). La FRGDS-LR soulève un problème avec la tripartite LIAL 48 : la tripartite contient les signatures du laboratoire et du GDS48 mais n'est pas signée par la DDPP48. La situation sera régularisée.
<p>Mesures IBR campagne 2017-2018</p>	<p>Le SRAL présente les avis du CROPSAV, la convention régionale et les suites des avis du CROPSAV. Cf diaporama et compte-rendu du CROPSAV du 5 mai 2017, en ligne sur l'internet DRAAF.</p> <p>Les GDS demandent la conduite à tenir suite à ces dérogations. Les avis du CROPSAV peuvent être concrétisés au niveau départemental par l'intégration des mesures dans l'AP général sur les prophylaxies et dans l'AP transhumance ou par un AP spécifique .</p> <p>Pour les dérogations concernant les manades et ganaderias, non prévues par l'AM, un groupe de travail national est en cours avec un projet de modification de l'arrêté (inclusion des races à faibles effectifs ou avec spécificité), mais il n'y a pas de calendrier prévu. Le SRAL indique que, dans le département 13, également concerné par les manades et ganaderias, un arrêté préfectoral a d'ores et déjà été pris après avis favorable de leur CROPSAV (cet arrêté sera transmis par le SRAL aux DD'CS'PP concernés). La décision de prendre l'AP pour autoriser les dérogations ayant reçu un avis favorable du CROPSAV Occitanie, relève de la DdecPP.</p> <p>Il est précisé que la dérogation pour les élevages mixtes concerne peu d'élevage (5 élevages mixtes dans le 34 et moins de 10 dans le 30).</p> <p>Par ailleurs, un groupe de travail GDS France travaille sur la compartimentation : faire reconnaître le statut d'animal vacciné pour les races à faible effectif.</p>

Sujet	Compte-rendu
	<p>Les points d'étape de cette stratégie régionale et de ses effets seront rendus en CROPSAV annuel.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le SRAL présente les décisions du groupe de travail sur les ateliers d'engraissement dérogatoires. Les pratiques d'autorisation étaient variables entre les départements et le GT a abouti à une harmonisation des conditions de délivrance de l'autorisation de l'atelier engraissement entre les 13 départements d'Occitanie, comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - une visite annuelle - la notion de séparation stricte (bâtiments complètement/partiellement fermés, pâtures...) est laissée à la responsabilité de la DDecPP. - ASDA jaune obligatoirement pour les ateliers dérogatoires à la prophylaxie - pour le bâtiment dédié, la définition réglementaire de l'arrêté IBR est à respecter et implique une obligation d'avoir un bâtiment fermé. <p>La FRGDS LR présente les actions mises en place et prévues par l'OVS, notamment la communication (flyers, réunions) engagée sur les nouvelles mesures (Cf diaporama):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication auprès des éleveurs et vétérinaires : plaquettes IBR reprenant les mesures ; lettre d'information aux éleveurs et aux vétos (au niveau ex-LR ± MP) ; une réunion spécifique 34 pour manades et ganaderias a eu lieu et l'ensemble des éleveurs était présent. Publication internet des dérogations et spécificités départementales. <p>Courriers type harmonisés au niveau régional,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les ateliers en assainissement sans positif, l'objectif est qu'ils soient qualifiés avec la prochaine prophylaxie soit en cours d'acquisition soit officiellement indemne. - Gestion des non conformes : initiatives départementales. <p>Non conforme pour non vaccination, courrier par la DDecPP efficace, contravention (modèle PV de l'Aude).</p> <p>Un état des lieux des non-conformités autres sera réalisé après la mise en œuvre effective de la première campagne.</p> <p>Le choix du vaccin (délétés ou non) est laissé à l'éleveur.</p>
<p>Nouvelle organisation et projets du GTV Occitanie (GTV)</p>	<p>Cf diaporama</p> <p>Formations pour les vétérinaires :</p> <p>Apiculture : B.A.-BA 28 juin + une formation approfondie en septembre. Ces formations sont à destination des vétérinaires.</p> <p>Antibiorésistance / antibiothérapie : 10 et 11 octobre 2017, session d'une journée à Toulouse et à Montpellier.</p> <p>Ces journées sur l'antibiothérapie sont à destination des vétérinaires mais sont également ouvertes à la DRAAF, DDecPP et laboratoires.</p> <p>Des travaux d'identification et de désignation de référents vétérinaires régionaux sur plusieurs thématiques sont en cours D'ici septembre au moins 3 référents par production bv/ov/pc/aviaire seront désignés.</p>

Sujet	Compte-rendu
	<p>Des rencontres départementales sont organisées entre l'animateur de la FRGTV et les partenaires départementaux pour définir les attentes, les problèmes et exposer les projets.</p>
<p>Perspectives des missions déléguées dans le cadre de la nouvelle région Occitanie</p>	<p>Cf diaporama La FRGDS LR présente le calendrier de fusion et les projets des 2 OVS. Pour la fusion, le rapprochement des systèmes de management par la qualité SMQ est le chantier le plus lourd. Le calendrier reste à affiner et à valider par les présidents des FRGDS, sachant que des négociations sont en cours entre GDS France et le COFRAC pour permettre la fusion d'OVS sans suspension d'accréditation. Le SRAL rappelle qu'il n'y a pas de dossier de reconnaissance à déposer en cas de fusion conformément au décret 2016-111 du 05/02/2016. Le SRAL rappelle qu'une demande d'accélération de la fusion des OVS avait été faite par le CROPSAV Occitanie du 5 mai 2017.</p> <p>Le SRAL présente le projet d'harmonisation régionale de la délégation de la prophylaxie de la brucellose des petits ruminants. Les modalités d'indemnisation de la délégation de la prophylaxie de la brucellose des petits ruminants ne sont pas définies au niveau national. En région ex-LR, les modalités ont été harmonisées entre les départements en 2013, avec une convention régionale pour les 5 départements mentionnant ces modalités. En ex-région MP, les conventions sont gérées au niveau départemental avec a priori des modalités d'indemnisation variables. Le projet lancé sur la gestion de la prophylaxie de la brucellose des petits ruminants a notamment pour objectif de faire un état des lieux des modalités d'indemnisation et des propositions d'harmonisation. Ces propositions seront discutées avec les DDecPP puis avec les OVS. Au cours de l'été, un état des lieux régional des mesures définies dans les conventions départementales sera fait par le SRAL (Jill-Léa RAMASSAMY). Les GDS font part de leur inquiétude concernant les modalités de prise en charge pour les « petits départements » qui ont des charges incompressibles de fonctionnement.</p>
<p>Questions supplémentaires</p>	<p>Délégation de la surveillance entomologique sentinelle FCO Le SRAL signale qu'une convention a été signée en 2017, avec l'OVS ex-MP pour la délégation de piégeage à réaliser dans le 31, à la demande des DD'CS'PP. Ce dispositif peut être étendu à d'autres départements concernés par le piégeage.</p> <p>Surveillance sanitaire porcine (maladie d'Aujesky) Pas d'activité porcine des OVS. Les DD'CS'PP demandent au SRAL qu'un point soit réalisé sur les modalités de gestion de la prophylaxie porcine dans les 13 départements de la nouvelle région et les structures impliquées.</p> <p>Projet OSCAR (Observatoire du sanitaire des causes d'avortements des ruminants) : Cf diaporama Demande de financement après du FEADER pour le volet communication</p>

Sujet	Compte-rendu
	<p>La FRGDS LR a distribué 130 caissons de prélèvements Bovin et 130 pour les petits ruminants (prix : 27 € / PR et 24 € /BV). Ces kits de prélèvements ont été redistribués aux GDS, proportionnellement aux nombre de vétérinaires ruraux exerçant dans les départements de l'ancienne région LR.</p> <p>Des actions de sensibilisation ont été réalisées avant distribution du kit aux vétérinaires. (Date de péremption kit, écouvillons 2019)</p> <p>Les plaquettes distribuées aux vétérinaires et aux éleveurs sont disponibles sur le site internet de la FRGDS-LR: http://frgds-languedoc-roussillon.fr/Programme-OSCAR</p> <p>Plus d'informations sont disponibles sur le site IDELE http://www.observatoire-oscar.fr/ avec le descriptif des boîtes de prélèvements : http://idele.fr/no_cache/recherche/publication/idelesolr/recommends/des-boites-de-prelevements-specifiquement-conccues-pour-le-diagnsotic-differentiel-des-avortements.html</p> <p>Contribution de la CRSSA de GDS France jusqu'en juillet 2019.</p> <p>MP a mis en place un dispositif équivalent il y a 2 ans avec le soutien financier de certains Conseils départementaux.</p>